

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 11 JANVIER 2016 à 19h30 VALANT PROCES-VERBAL

Étaient présents : M. Bernard REY, Maire. Mmes Sandrine MAZZOTTI, Katia PERRET MM. Jean BARTHOMEUF, Francis BLOCH, Adjoints au Maire.
MMES A BLANC-MONOT, Evelyne DOY, Françoise EYRAUD, Josette GUERRIER, Pascale LABART, Marie LABROSSE. MM Pierre-Louis BALLET, Florent PATIN, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Gérard LEFEBVRE (pouvoir donné à A. BLANC-MONOT)

Secrétaire de séance : Florent PATIN

Convocation faite le : 5 JANVIER 2016

publiée le : 5 JANVIER 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 décembre 2015, ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à 5 voix pour, 3 voix contre (A. BLANC-MONOT, E. DOY et G. LEFEBVRE) et 6 abstentions.

Au préalable, M. le Maire présente ses vœux à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- délibérer pour demander des subventions pour la réfection de la toiture de l'église ;
- délibérer pour mettre à jour le loyer du terrain communal loué à M. et Mme LECLERE.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour ces deux points.

I – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

M. le Maire explique qu'en raison du départ à la retraite de l'agent technique affecté à l'école (Mme Dominique FAUQUEMBERGUE) au 31 décembre 2015, un réaménagement des horaires des postes a été réalisé, et qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux.

Mme Christelle DEMOLLIERE remplace Mme FAUQUEMBERGUE. Le poste de Mme DEMOLLIERE étant vacant, une remplaçante a été recrutée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois communaux à compter du 1er janvier 2016.

II – CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours.

III – DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Conseil à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées :

- A un an pour les subventions d'équipement d'un montant inférieur à 5 000 € ;
- A 5 ans pour les subventions d'équipement d'un montant supérieur à 5 000 €.

IV – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 319 291.70 €.

V – ECLAIRAGE PUBLIC

M. F. BLOCH a recueilli des informations concernant l'extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit : ce que prévoit la loi, et les pratiques des communes voisines.

Deux questions sont soulevées :

- quel est le coût de l'éclairage public, et quelles économies l'extinction de l'éclairage permettrait-elle de réaliser ?
- qu'en est-il de la sécurité des biens et des personnes (en termes de sécurité routière et de cambriolages) ?

Il est rappelé que le SieA est compétent pour la maintenance de l'éclairage public, et les investissements à réaliser.

M. J. BARTHOMEUF précise que cela permettra de faire des économies, mais seulement sur la consommation d'électricité, pas sur la part fixe. Le coût de la maintenance représente environ 8€ par point lumineux.

Pour réaliser la coupure de courant, il sera nécessaire de connaître les investissements à réaliser sur les armoires de commande d'éclairage. Neuf sont équipées d'une horloge astronomique, trois seraient à moderniser.

Pour M. le Maire, il s'agit d'un sujet intéressant pouvant générer des économies. Avant tout, il est nécessaire d'évaluer les investissements à réaliser, et les économies pouvant être générées.

M. P. WATSON demande si une concertation des communes est envisagée au niveau de la CCDSV. M. F. BLOCH répond qu'il n'y en a pas encore, mais que c'est une bonne idée.

M. F. PATIN demande combien coûte l'éclairage public sur une année. M. J. BARTHOMEUF répond que sur 20 000 € de cotisation annuelle versée au SieA, l'éclairage public représente environ les $\frac{3}{4}$ de cette somme.

M. F. BLOCH précise qu'une concertation sera faite pour recueillir l'avis de la population.

Concernant la responsabilité du maire, M. F. BLOCH explique qu'il n'existe aucune obligation d'éclairer. Cela relève de la police du Maire.

Pour M. le Maire, cela devra se faire avec bonne intelligence, en concertation avec la population, et les services compétents.

M. J. BARTHOMEUF signale que des communes voisines l'ont déjà fait : Mogneneins, Mionnay.

M. F. BLOCH souligne que la coupure de l'éclairage public sur l'Avenue des Helvètes est soumise à l'accord du département.

Mme A. BLANC-MONOT demande si tout est aux normes au niveau de l'éclairage public. M. J. BARTHOMEUF répond que sur les trois armoires à rénover, il y aura certainement un investissement à réaliser pour les mettre aux normes.

Mme E. DOY propose que ce sujet soit travaillé avec le SleA, afin d'obtenir des conseils pour pouvoir faire des économies, notamment par leur retour d'expérience dans leur mise en œuvre dans les communes voisines.

M. F. PATIN souligne qu'en dépit parfois de l'éclairage public, des piétons, des joggeurs ne sont pas visibles.

Pour M. le Maire avant toute prise de décision, un travail et une réflexion devront être réalisés sur le dossier d'extinction de l'éclairage public.

VI – PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH)

M. F. BLOCH présente le bilan du PLH de la CCDSV, sur la période 2012-2015. Le PLH est élaboré pour 6 ans, le bilan est réalisé à mi-parcours. Le bilan a été réalisé sur le territoire de la Saône Vallée (CCSV).

Le PLH de la Saône Vallée s'articule autour de 4 orientations stratégiques déclinées en 12 actions à réaliser sur 6 ans :

- 1) Développer une offre de logements diversifiés et accessibles financièrement (actions 1/2/3/4/5)
- 2) Favoriser l'adaptation et le développement d'un habitat durable (actions 6/7)
- 3) Améliorer la réponse aux besoins spécifiques d'hébergements et de logements (actions 8/9/10)
- 4) Développer des outils d'appui, de concertation et de suivi des actions habitat (actions 11/12)

Action 1 : Un engagement solidaire sur des objectifs de production de logements locatifs aidés. Un objectif de 456 logements locatifs aidés sur le territoire. Pour la commune de St Bernard : sur les 11 logements aidés préconisés par le PLH, 9 ont été réalisés.

Action 2 : Adaptation du dispositif d'aide à la production de logements locatifs aidés.

Il s'agit d'orienter qualitativement la production de logements locatifs aidés, inciter à la réalisation de logements PLA I par un «bonus», et diversifier l'offre locative en aidant mieux la production de petits logements adaptés à l'accueil de publics jeunes ou ménages âgés.

Action 3 : Création d'un dispositif d'aide à la production de logements en accession sociale à la propriété.

Il s'agit d'aides aux communes et aux constructeurs. St Bernard n'est pas concerné.

Action 4 : Mise en place d'appuis techniques favorisant la maîtrise du foncier pour le logement.

Une personne a été recrutée à la CCDSV afin d'apporter une aide aux communes dans l'élaboration de leur PLU.

Action 5 : Mobilisation des moyens de collecteurs d'action-logement

Par la connaissance des besoins en logement des entreprises locales.

Action 6 : Incitation aux travaux d'économie d'énergie par des actions d'information et de sensibilisation

Aucune action n'a été faite sur la commune. A noter la réalisation de la thermographie aérienne.

Action 7 : Assistance aux communes pour mener des opérations d'aménagement et de logements durables

Action 8 : Développement d'une offre de logements adaptés aux publics jeunes

Il s'agit d'améliorer la réponse aux besoins spécifiques en logements des jeunes, d'évaluer les besoins en logements ou hébergements pour publics jeunes (apprentissage, insertion professionnelle, étudiants, etc.). Au regard de l'analyse des besoins, négocier chaque année avec les bailleurs sociaux la réservation de logements destinés à des publics jeunes (convention) Inciter au développement dans le secteur privé diffus de logements réservés à un public jeune, en mobilisant les dispositifs d'aide existants

Une quinzaine de logements serait à mobiliser /an.

Aucune action concrète n'a été réalisée dans ce domaine.

Action 9 : Appui à l'adaptation des logements aux besoins des ménages âgés / handicapés

Action 10 : Création d'une offre en hébergement d'urgence / temporaire et d'appartements thérapeutiques

Action 11 : Mise en place d'une ingénierie habitat à la CCSV

Action 12 : Constitution d'une instance de concertation associant les partenaires locaux de l'habitat

Un Comité local de l'habitat a été constitué des 11 maires et de leurs adjoints en charge de l'urbanisme. Aucune réunion du comité local de l'habitat n'a eu lieu.

La CCDSV n'a pas de politique de ville sur son territoire.

Réflexion en cours : suite à la fusion au 1^{er} janvier 2014, une extension du PLH à l'ensemble des 19 communes ?

M. F. BLOCH rappelle qu'il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes lors de leur construction :

- Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservés aux personnes en situation de grande précarité.
- Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles.
- Les PLS (Prêt Locatif Social) attribués aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.

Mme M. LABROSSE regrette qu'il n'y ait pas d'actions pour les jeunes.

M. le Maire explique que le projet de l'ancienne mairie va dans le sens de la mise en place de logements pour les jeunes. Un programme de logements sera mené par un bailleur social, via un bail emphytéotique. La commune restera propriétaire du bâtiment. La salle de réunion de l'ancienne mairie ne pourra pas être maintenue, car il n'y a pas de possibilité de réaliser une sortie de secours. Le local de l'ancien bureau de tabac pourrait être loué.

Mme E. DOY demande si les bailleurs sociaux contactés ont fait une proposition. M. le Maire répond que Dynacité n'a pas répondu. HBVS et SEMCODA travaillent sur le dossier. Une présentation de leur projet sera faite aux élus.

Mme A. BLANC-MONOT demande quel type de logements serait réalisé pour les jeunes.

M. le Maire répond qu'il s'agira de studios à bas loyers.

VII-MOUSTIQUES

M. F. BLOCH souligne qu'en 2015 de nombreux spinosiens se sont plaints des moustiques. Il a interrogé la CCDSV pour savoir si une démoustication pouvait être réalisée. La CCDSV a répondu qu'elle ne ferait aucune action contre les moustiques sur le chemin de halage.

M. F. BLOCH explique qu'il a obtenu trois devis de démoustication, dont les montants vont jusqu'à 8 000 €. Il précise qu'il existe aussi des possibilités de protection individuelle.

Pour M. le Maire, il s'agit d'un sujet qui divise. St Bernard est un village en bord de Saône, et les moustiques sont présents depuis toujours. Afin de lutter contre la prolifération des moustiques, il est nécessaire d'éviter les eaux stagnantes. Une démoustication représente un coût important, et les résultats sont peu efficaces.

Mme A. BLANC-MONOT demande s'il est possible d'avoir le retour des communes qui ont démoustiqué. M. le Maire répond que beaucoup de communes l'ont abandonné.

Mme A. BLANC-MONOT demande si un traitement a déjà été fait auparavant. M. F. BLOCH répond que cela a été fait il y a très longtemps.

M. le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la possibilité de démoustiquer, et de prendre une décision lors du prochain conseil municipal.

VIII -DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

M. le Maire propose de délibérer afin de solliciter des subventions pour la réfection de la toiture de l'église.

Mme A. BLANC-MONOT demande si la toiture a déjà été refaite, et si le député a déjà versé une subvention pour la toiture. M. J. BARTHOMEUF répond que des fuites ont été réparées, des tuiles ont été changées, et que le toit a été démoussé. Le député Charles de la Verpillière avait attribué une subvention pour une fuite de la toiture (moins de 5 000 €)

Mme A. BLANC-MONOT demande quel montant de subvention peut être attribué. M. le Maire n'a pas d'estimation pour le moment. Il précise que le processus de subvention sur les réserves parlementaires est long.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité, de réaliser des travaux de réfection de la toiture de l'église pour un montant de 35 109.75 € HT, et d'inscrire la dépense au budget ;
- SOLLICITE pour l'ensemble de l'opération une demande de subvention à M. Charles de la Verpillière, Député de l'Ain, au titre de la réserve parlementaire 2016, et à M. Damien ABAD, Président du Conseil Départemental de l'Ain.

IX – LOYER TERRAIN COMMUNAL LOUE A M. ET MME LECLERE

Le Maire rappelle aux Conseillers l'accord intervenu entre la commune de SAINT-BERNARD et Monsieur et Madame LECLERE par délibération du 18 mars 2014 et convention du 10 avril 2014, concernant la location d'un terrain cadastré section AI n°2.

Le montant du loyer initial est fixé à 130 €. Il est prévu dans la convention que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice du coût de la construction du troisième trimestre de l'année N-1. La délibération du 18 mars 2014 prévoit que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers (l'IRL) du premier trimestre de chaque année.

Le Maire propose de modifier la délibération du 18 mars 2014 en rectifiant les modalités de révision du loyer pour qu'elles correspondent à ce qui est prévu dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de modifier la délibération du 18 mars 2014 en précisant que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice du coût de la construction du troisième trimestre de l'année N-1.

X – QUESTIONS DIVERSES

A – Insee : Population de St Bernard au 1^{er} janvier 2016

La population légale au 1^{er} janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 est de 1 449 habitants.

B – Chèvres

M. le Maire indique qu'aucune suite ne sera donnée à la proposition d'éco-pâturage de M. PARROT sur le bassin de rétention des Guillermines, en raison du coût de cette proposition (environ 5 000 €) et du mécontentement de certains riverains du lotissement.

M. le Maire précise qu'un projet d'éco-pâturage sur la commune n'est pas abandonné, et qu'il pourrait avoir lieu sur un autre secteur.

M. le Maire explique qu'il regardera comment et quel coût représente l'entretien actuel du bassin de rétention aux Guillermines afin de réaliser des économies.

Mme S. MAZZOTTI aurait souhaité une période d'essai d'éco-pâturage. Pour M. le Maire ce n'était pas possible en raison de l'opposition de certains riverains.

M. P-L BALLETT explique qu'il a organisé une réunion sur place. Seuls des riverains en opposition à ce projet ont assisté à cette réunion. Il précise qu'il a visité les chèvres installées dans un bassin à Anse. La clôture est une clôture similaire à celle qu'installent les particuliers. Il a pu constater que les chèvres ne dégagent pas d'odeurs, et ne faisaient pas de bruit. Pour lui, la commune n'a pas à dépenser de l'argent pour ça, mais un tel projet créé du lien social (maison de retraite, école)

C – Détérioration du domaine public

A la demande de Mme A. BLANC-MONOT, M. J. BARTHOMEUF précise que lorsqu'une entreprise détériore le domaine public, c'est à l'entreprise qui a causé les dégâts de réparer. Il demande que ces détériorations lui soient signalées.

D – Trottoir Helvètes

Mme M. LABROSSE fait remarquer que deux maisons sont en cours de réalisation sur les Helvètes, et qu'il faut veiller à ce que ces travaux n'endommagent pas le trottoir qui a été refait à neuf.

E – Jeux d'enfants Chabrier

M. F. BLOCH explique que les jeux d'enfants ont été installés à l'Espace Chabrier.

F – Eaux pluviales Erables

Les travaux d'avaloir des eaux pluviales aux Erables seront prochainement terminés.

G – Spinos' Animation

Sortie ski le 23/01/2016. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 12/02 à l'Espace Chabrier.

H – Chorale

Concert de la Chorale de St Bernard avec la Chorale Beaujolaise le 15/01 à l'auditorium de Villefranche, au profit de l'association Bras Ouverts.

I – Mille Club

Mme M. LABROSSE signale que le sol du Mille Club est collant, et que cela est dangereux lors des séances de sport. M. le Maire propose qu'un nettoyage à la machine soit réalisé. Mme M. LABROSSE souligne que le choix du revêtement du sol sera un point important lors de la rénovation de la salle des fêtes.

J – Classes en 6/1

Réunion le 22/01/2016 à 19h à l'Espace Chabrier.

K – Finances

M. P. WATSON explique que les dernières écritures comptables pour 2015 ont été passées. Le budget prévisionnel a été respecté. Le budget 2016 est en cours de préparation.

L – Vœux du Maire

Le 24/01/2016 à 11h au Mille Club. Mme K. PERRET demande de l'aide pour servir au vin d'honneur.

M – Cartes Postales

Les cartes postales de St Bernard sont en vente à la mairie et à l'épicerie au profit du CCAS (1,25 € l'unité).

N – Logements HBVS La Plaisance

Mme K. PERRET précise que les six logements HBVS du lotissement La Plaisance ont été attribués. M. le Maire remercie Mme K. PERRET du travail réalisé sur ce dossier, et signale que les deux logements réservés pour la Préfecture ont été récupérés par la commune. Au total, quatre spinosiens ont pu bénéficier de ces logements neufs.

O – Point sur les travaux par M. J. BARTHOMEUF

- Les travaux d'enfouissement au Bourguignon commenceront le 12/01/2016, et se termineront fin mars.
- Les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier Avenue des Helvètes vont prochainement se terminer ;
- Le plafond de l'église va être réparé ;
- Le bureau d'études pour le chauffage de la mairie va être prochainement contacté ;
- Concernant l'éclairage public, de nombreux lampadaires sont en panne. M. J. BARTHOMEUF précise qu'il fera part de son mécontentement au Président du SleA par une lettre recommandée. Le lampadaire Chemin des Erables a été enlevé, le nouveau lampadaire sera installé courant janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Prochain conseil municipal le lundi 01/02/2016 à 19h30.

Signatures :